DECISION DU MAIRE N° 14/2026
DU 2 JUILLET 2026

ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES MARQUANTS SUR LA COMMUNE DE VERT LE GRAND

Le Maire de Vert-le-Grand,

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité d'engager des travaux de voirie rue des Marquants sur la commune de Vert le Grand ;

CONSIDERANT que l'entreprise STRF est la mieux disante suite à l'analyse des offres du marché ;

DECIDE

ARTICLE 1er : de signer le marché avec l'entreprise STRF pour les travaux de voirie rue des Marquants pour un montant de 369127.93€ HT soit un montant de 442953.52€ TTC.

ARTICLE 2 : La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert-le-Grand, le 2 juillet 2026.

Le Maire,

MAIRIE DE VERT-LE-GRAND (91810 ESSONNE)

Thierry MARAIS

REÇU EN PREFECTURE
le 03/07/2026
Application agréée E-legalite.com
21_PA-091-219106481-20260702-14_2026-AR